

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

20340815

Déposé
02-09-2020

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0730976558

Nom(en entier) : **ARSA BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Charleroise Steenweg 110
: 1060 Saint-Gilles**Objet de l'acte :** DIVERS

La présente publication concerne la rectification de l'erreur matérielle suivante :

L'extrait analytique de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée « ARSA BELGIUM », lequel a été publié aux Annexes du Moniteur belge le 25 juillet 2019, sous le numéro 19328082, contient la mention erronée suivante : « Fin du premier exercice social : le 31 décembre 2021 ».

Il y a lieu de lire cette mention comme suit : « Fin du premier exercice social : le 31 décembre 2020 », conformément à l'acte authentique de constitution, lequel a été reçu par Hendrik Schavemaker, notaire à Drogenbos, le 19 juillet 2019, enregistré au bureau d'enregistrement Kantoor Rechtszekerheid Halle, le 26 juillet 2019, référence OBA (5), volume 000, folio 000, case 9278.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Hendrik Schavemaker, notaire à Drogenbos

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").